

Conditions d'exercice d'une recherche-action : la mobilisation des agriculteurs expropriés

Preconditions for research-action

Las condiciones de realización de la investigación-acción

Fernand Gauthier et André Bouvette

Numéro 5 (45), printemps 1981

La recherche-action : enjeux et pratiques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1034873ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1034873ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Gauthier, F. & Bouvette, A. (1981). Conditions d'exercice d'une recherche-action : la mobilisation des agriculteurs expropriés. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (5), 28–33. <https://doi.org/10.7202/1034873ar>

Résumé de l'article

Le statut de la recherche-action n'est pas véritablement reconnu par les collèges et universités du Québec dès que se posent les problèmes concrets de son fonctionnement.

Les auteurs ont participé depuis dix ans à la mobilisation des agriculteurs expropriés par l'implantation du nouvel aéroport international de Montréal. Comme chercheurs, ils ont été amenés à vivre un revirement épistémologique majeur à travers les actions qu'ils ont produites avec les expropriés, en particulier en ce qui concerne la notion de propriété privée.

À partir de cet exemple de recherche-action, les auteurs développent leur interrogation initiale sur l'articulation des pratiques de recherche-action et leur insertion institutionnelle et esquissent des pistes d'action.

Conditions d'exercice d'une recherche-action : la mobilisation des agriculteurs expropriés

F. Gauthier, A. Bouvette

Une activité marginale

À la marge de leurs activités régulières de formation et de recherche, plusieurs institutions collégiales ou universitaires du Québec reconnaissent que du personnel à leur emploi effectue des activités d'aide à la promotion collective de groupes externes à leurs frontières institutionnelles. Ces activités peuvent se réduire à des consultations épisodiques ou bien s'élargir à des recherches appliquées aux problèmes rencontrés par des groupes qui travaillent à leur promotion collective. Elles peuvent aussi, à la limite d'une reconnaissance formelle par l'institution, prendre une forme de recherche-action : il s'agit alors de professeurs à titre individuel ou regroupés dans une équipe qui, « alliant la pensée théorique à l'intervention, travaillent avec des groupes extérieurs à leur institution, analysent avec ces derniers les problèmes de leur milieu, les aident à les percevoir plus nettement et à prendre eux-mêmes en charge les secteurs où se vivent les enjeux majeurs de leur vie collective ¹ ». La Commission d'étude sur les universités affirme ainsi qu'un tel type d'activité universitaire est en croissance au Québec, mais elle ne dit rien d'autre sur les problèmes rencontrés par les équipes ayant de pareilles ambitions.

À l'occasion, l'existence de telles équipes de recherche-action est reconnue publiquement par leur institution d'appartenance ; on utilise même parfois celles-ci lors d'opérations de relations publiques ou dans les considérants d'une demande de fonds aux gouvernements.

Malgré la reconnaissance officielle de ces équipes pour fins externes, on a peu examiné encore les conditions environnantes habituelles où leur travail doit s'effectuer. Même si l'institution universitaire ou collégiale proclame aisément que ses professeurs remplissent aussi une fonction de service à la collectivité, ce n'est pratiquement qu'à l'intérieur de l'institution qu'on réalise combien sont fragiles les entreprises de recherche-action qui tentent d'intégrer cette fonction aux fonctions de formation et de recherche.

On sait bien, entre collègues, qu'un professeur, qui décide de s'engager sérieusement dans une entreprise de recherche-action (telle que décrite plus haut), peut habituellement se situer dans l'une ou l'autre des catégories suivantes :

- a) il est en début de carrière et n'a pas encore compris toutes les règles du jeu ;
- b) il a décidé de ne pas faire carrière ;
- c) il a acquis suffisamment de renom et de pouvoir pour qu'on ne puisse questionner la pertinence de quelque action qu'il entreprenne.

Même si ceci n'étonne plus celui qui a quelques années d'expérience dans un collège ou une université, il demeure quand même important de commencer à répondre aux questions suivantes :

Pourquoi y a-t-il si peu d'entreprises stables de service à la collectivité, de type recherche-action ? Et comme question corollaire, pourquoi celles qui démarrent se désintègrent-elles si rapidement ?

L'espérance de vie et le mode de survie de telles entreprises de recherche-action sont trop sembla-

bles d'une équipe à l'autre, et cela dans différentes institutions, pour penser que les difficultés majeures rencontrées se situent à chaque fois dans leur processus spécifique, dans les méthodes qu'elles emploient ou encore dans la qualité de leurs productions ; il semble impérieux d'examiner avec attention quelques antécédents ou conditions préalables aux activités ou aux productions d'une entreprise de recherche-action.

Pour illustrer ces affirmations nous décrirons d'abord un groupe populaire constitué avec lequel nous avons interagi comme partenaires actifs dans une démarche de recherche-action. Nous ferons état ensuite de quelques leçons que nous tirons relativement aux conditions d'exercice d'un tel type de recherche : les difficultés majeures rencontrées se sont situées pour nous, à la fois, dans le revirement épistémologique que nous devions accepter de vivre comme chercheurs, tout autant que dans les éléments de jonction avec nos institutions d'appartenance.

Un groupe populaire constitué : le Centre d'information et d'animation communautaire

Le 27 mars 1969, le gouvernement du Canada expropriait, au nord de Montréal, 96 000 acres de terres parmi les plus fertiles du Québec, pour y construire ce que l'on présentait alors comme l'aéroport le plus grand et le plus efficace au monde. L'ampleur de l'expropriation ne pouvait avoir comme précédent que l'expropriation des terres occupées par les tribus indiennes lors de la construction des chemins de fer.

De dix à douze mille personnes furent directement affectées par cette expropriation : ce grand dérangement frappait quatorze municipalités ou villages découpés d'une manière plutôt aléatoire par un tracé que l'on qualifiait alors de scientifique et rationnel.

Dans ce contexte de perturbations sociales, un comité des expropriés qui allait prendre plus tard le nom de CIAC (Centre d'information et d'animation communautaire), devait naître de l'initiative des petits syndicats locaux d'agriculteurs dissouts par l'unification artificielle de la zone aéroportuaire. Des subventions gouvernementales viendront au début

alourdir le fonctionnement du comité qui, dès 1973, rejettera toute forme de subside externe pour ne compter que sur les cotisations de ses membres. Les premières actions du CIAC seront menées par les agriculteurs et viseront d'abord l'obtention d'une indemnisation juste pour les propriétés expropriées. Puis les agriculteurs élargiront le groupe pour y inclure résidents, commerçants et locataires. Cette union tactique permettra un accroissement du nombre, mais surtout une prise de conscience du problème global de l'expropriation.

Plusieurs victoires, dont la réouverture du dossier d'expropriation et l'obtention de paiements supplémentaires (paiements « ex-gracia ») aux 3500 familles expropriées de même qu'une indemnité pour le dérangement social des quelques 250 locataires membres du Comité, marqueront les principales victoires du CIAC : celui-ci, contrairement à beaucoup d'autres groupes populaires, ne cessera d'accroître son membership et son influence.

Le CIAC servira de centre de référence pour de nombreux mouvements populaires tant urbains que ruraux. Plusieurs groupes populaires confrontés à des problèmes similaires ont fait appel à l'expérience et à l'expertise des membres du CIAC.

L'exemple du CIAC est aussi devenu un symbole de la résistance et de la victoire de groupes déterminés à survivre et à vaincre.

Même si aujourd'hui, près de douze ans plus tard, le problème d'indemnisation vient de se régler, le CIAC travaille encore à la reprise en mains, par les usagers, de leur développement social et économique. Un plan de relance communautaire intégrant des projets collectifs et individuels sert de nouvel horizon au CIAC. De l'avis de ses dirigeants, la lutte qui s'annonce sera probablement plus difficile et plus longue que celle qui les a mobilisés pendant les onze dernières années et dont il sont sortis victorieux. Mais aujourd'hui, ils peuvent compter sur un membership aguerri et conscientisé et surtout sur les générations montantes qui ont appris pour longtemps l'importance du regroupement.

C'est ce groupe alors en formation qui, en 1970, acceptait d'introduire dans ses structures les deux intellectuels que nous sommes.

Notre insertion dans le milieu

L'ampleur de l'expropriation de Mirabel avait, en corollaire, amené l'État à mettre au service de la population touchée d'importantes équipes de recherche rattachées à des universités ou à diverses unités gouvernementales. Malheureusement, un manque d'expérience de la part des chercheurs pour ce type de jonction à une pratique sociale de même que des difficultés de planification amenèrent un rejet quasi total de la part de la population de toute ressource provenant des milieux universitaires.

Dans ce contexte difficile nous allions, dès 1970, entrer en rapport direct avec le Comité des expropriés. Nous étions alors loin de nous douter que ce moment allait devenir pour nous l'occasion d'une rupture épistémologique qu'il nous serait très difficile d'intégrer.

Nos formations d'anthropologue et de psychologue social (ce que les gens désignaient comme nos coffres à outils) furent rapidement mises à l'épreuve dès nos premiers travaux communs avec les permanents du CIAC. Les préoccupations immédiates du groupe portaient essentiellement sur une indemnisation juste pour compenser l'expropriation ; on nous demandait de soutenir et de confirmer leurs revendications en ce sens, que ce soit par des recherches inductives ou par des études théoriques. Sur ce point, notre formation théorique nous avait permis à tout le moins de concevoir que la notion de propriété privée comme toute autre convention sociale peut être envisagée comme non-nécessaire et peut inclure des éléments fictifs et arbitraires.

Ainsi, pendant près d'un an, avec toute la persuasion dont nous étions capables, nous avons tenté de convaincre les agriculteurs de s'ajuster à notre cadre théorique pour en tirer des stratégies, cela sans mépris, avec tout le respect que nous commandait notre jonction avec ce groupe populaire².

Il résulta alors de ce mode d'interaction une incompatibilité de point de vue qui nous obligea à remettre en cause, non seulement notre cadre théorique, mais aussi l'importance des services que nous offrions à cette collectivité. Cette période aurait pu se terminer autrement : le groupe aurait pu adopter telle quelle l'idée de ses intellectuels ou encore ceux-ci auraient pu quitter le groupe.

Peut-être par entêtement, par altruisme, par opportunisme intellectuel ou autrement, nous avons décidé d'ignorer ces blocages et de continuer notre action.

Poussés par la direction du Comité des expropriés à opérer un réajustement théorique majeur de façon à fournir l'expertise attendue, nous sentions avec une certaine angoisse céder nos assises théoriques. Cette conjonction avec une pratique fort distante de nos intentions de départ va nous forcer à modifier en profondeur notre cadre théorique initial, opérant ainsi un revirement qui deviendra la base d'une accumulation théorique nouvelle.

Dans les premières années de nos actions communes avec le Comité des agriculteurs expropriés, nous leur laissions souvent entrevoir que nous étions en attente : la collectivisation par l'État, malgré son caractère brutal, nous apparaissait porteuse de projets collectifs qu'il ne restait plus qu'à bâtir. En préparant une assemblée publique, André Bouvette en discute ouvertement avec Jean-Paul Raymond, lui-même producteur agricole, maintenant locataire du gouvernement et président du comité. Il réagit : « La propriété privée c'est peut-être un concept arbitraire mais moi j'aurais honte de dire ça aux gars : "Vous vous êtes fait enlever quelque chose de fictif, la propriété privée c'est anarchique dans un développement réel". Si je disais cela je m'arrangerais pour que tout le monde comprenne que je ne dis pas ça sérieusement. » Dans ce cas comme dans d'autres, nos cadres théoriques étaient tellement précis et achevés qu'ils nous empêchaient de « percevoir ».

Lénine disait que ce que la bourgeoisie pouvait faire de plus beau face à la propriété foncière, c'était de nationaliser le sol. En nationalisant le sol on se rapproche de la collectivisation. Dans la région expropriée, considérant le fait que plus des trois quarts des terres ne seraient pas utilisées pour l'aéroport et seraient seulement soumises à certains contrôles, nous concevions à l'époque qu'il y avait un bon pas de fait, malgré les luttes qui restaient à mener.

Aujourd'hui à partir des réflexions et des actions entreprises nous concevons que, dans les réformes agraires menées au Québec, la propriété foncière est essentielle pour produire, dans les conditions où nous sommes ; toute forme de collectivisation doit être envisagée avec prudence. Il y a moyen de partir de la propriété privée pour revoir différentes formes possibles de collectivisation : c'est ça le revirement majeur que nous avons subi. Jusqu'à un certain point, nous sommes devenus d'ardents défenseurs de la propriété privée.

Nous avons fini par réaliser que la valeur accordée au sol est plus que la productivité et que la localisation ; elle est avant tout liée au rapport de force que les agriculteurs pouvaient imposer. Ce que vaut une terre, c'est le rapport de force de ses propriétaires.

Abandonnant nos conceptions de départ sur la propriété privée, nous acceptons de reformuler nos cadres théoriques en accord avec la demande de conceptualisation et d'action que proposaient les agriculteurs. Concrètement parlant, cette démarche nous poussa à élaborer une conception de la rente foncière (expression privilégiée du concept de propriété) qui, de Ricardo à Marx, fut transformée pour prendre un sens véritablement nouveau, plus congruent avec la réalité vécue.

Les agriculteurs ne tardèrent pas opérationnaliser pour eux ces nouveaux concepts afin d'en accentuer la portée pratique. Les conséquences de ces modifications théoriques furent déterminantes dans le cheminement du groupe et pour notre propre démarche. En reconnaissant le caractère particulier de la propriété, il devenait possible de transposer cette conception à d'autres niveaux. Ainsi, quand se présenta l'occasion d'élaborer des formes de tenure compatibles avec les activités aéropor-tuaires et les besoins particuliers des agriculteurs dont la propriété privée des moyens de production constitue un élément primordial du revenu, les agriculteurs étaient prêts à un cheminement de transposition théorique qui se concrétisa par la proposition d'un bail à long terme de type emphytéotique, résultat d'un cheminement théorique mutuel.

Aujourd'hui, après des années de lutte et de formation, les expropriés-membres du CIAC sont en voie de faire reconnaître par le gouvernement responsable du territoire exproprié la formule élaborée. Au gouvernement provincial, on surveille avec intérêt l'application de cette formule et, envisageant sa réussite, on a déjà prévu de l'utiliser pour des réserves de terres gouvernementales.

Cet exemple particulier avec toutes ses limites nous permet d'illustrer ce sur quoi repose une de nos convictions : on pourrait, sans quitter une démarche à caractère proprement scientifique répondre aux exigences pratiques de la recherche-action. Ce type de recherche, par ses liens d'interaction qui joignent le chercheur à ceux qui ont su théoriser les acquis de leur groupe d'action, pourrait permettre de mettre à profit des connaissances et une capacité de conceptualisation auxquelles les recherches théoriques ou même les recherches appliquées n'ont pas accès.

Notre expérience de recherche nous convainc qu'il y a des moyens encore inexplorés dans la façon de mener des recherches. Des problèmes de recherche se sont clarifiés pour nous dans l'action, et non seulement suite à des réflexions. C'est cette réalisation qui nous amène à décrire maintenant trois pistes d'action, trois voies où nous pouvons travailler pour renforcer dans les universités, la possibilité de réaliser ce type de recherche. Car même si des épisodes de recherche-action sont possibles, il reste encore au chercheur à convaincre autant ses collègues que les administrateurs de son institution d'appartenance que ses activités de recherche sont autre chose que des bonnes oeuvres sophistiquées.

Les agriculteurs et les permanents du Comité nous disaient : « Nos terres valent plus que ce qui résulterait d'une analyse de leur productivité et d'une comparaison avec les terres d'Abitibi. Ça vaut plus. Ça vaut énormément. Si nous perdons la propriété privée, nous perdons tout dans le rapport de force. Nous sommes prêts à envisager des solutions d'avenir en autant que nous ne perdons pas ça ; que cela s'appelle propriété privée ou n'importe quoi d'autre. Nos grands-parents avaient ça, nos enfants et nos petits-enfants l'auront. »

Il s'agissait de nommer ce ça pour y voir plus clair. Ils nous disaient : « Si vous êtes capables de remplacer ça, c'est pas grave alors, la propriété on peut bien la perdre. » Le concept de bail emphytéotique fut alors utilisé comme équivalent à ce que les agriculteurs concevaient auparavant comme leur droit au titre de propriété.

Ce qui fut compris dans ce type de bail à long terme qu'est le bail emphytéotique, c'est la rétrocession par le propriétaire de son droit de propriété pour une période donnée, soit de 9 à 99 ans. Les membres du Comité ont vu que le ça pouvait être inclus, pour une bonne part, dans un bail qui porterait sur trois générations. Ils conservaient ainsi leur pouvoir autant collectivement qu'individuellement ; ils n'avaient pas à monnayer ce pouvoir. Les agriculteurs n'auraient pu être d'accord avec toute autre forme de bail qui ne serait simplement qu'une attache à un propriétaire, et qui leur enlèverait tout contrôle sur leurs moyens de production et sur leur vie réelle.

Nous avons donc été impliqués avec les permanents du CIAC, avec les agriculteurs, dans un cheminement de transposition théorique qui s'est concrétisé et qui continue à être en mouvement. Des formes de collectivisation sont discutées et s'amorcent : mise en commun de la machinerie, établissement de banques de terres, limitation des unités de production.

Jonction du chercheur-action avec son institution

Les problèmes d'exercice de la recherche-action ne se réduisent sûrement pas aux contraintes imposées par les institutions d'appartenance. Il n'en reste pas moins qu'en réfléchissant sur nos expériences, certaines pistes nous apparaissent par lesquelles des actions correctives pourraient être inventées, à l'intérieur des institutions, pour réduire les difficultés rencontrées dans l'accomplissement d'un tel type de recherche.

Position organisationnelle

Dans nos institutions d'appartenance, collèges et universités, chaque instance responsable de l'enseignement, de la recherche ou des services à la collectivité considère les individus ou les équipes qui font de la recherche-action dans les limites strictes de sa juridiction propre et parfois leur reproche d'en déborder. L'ensemble des activités exercées par des personnes complètement engagées dans de tels projets n'est habituellement pas reconnu complètement par les unités administratives auxquelles les chercheurs sont rattachés ; ainsi, lorsqu'il y a des décisions administratives difficiles à prendre, aucune des instances impliquées ne reconnaît avoir juridiction pour prendre une décision.

Le rattachement administratif de ces individus ou équipes devrait être réaliste et fonctionnel, clairement situé dans un organigramme qui intégrerait l'ensemble des activités poursuivies, qu'il s'agisse de formation, de recherche ou de services à la collectivité, selon leur dominante particulière.

Accès à des ressources

Les ressources humaines nécessaires à la constitution des équipes de recherche-action ne sont pas déjà regroupées dans l'institution et souvent elles n'y sont même pas. Il faut donc compter sur la bonne volonté d'un grand nombre de personnes pour réunir, de façon stable des professeurs, des professionnels, des cadres et des techniciens.

Ce qu'on observe d'ordinaire, c'est que le personnel qui accepte de consacrer du temps régulier au service à la collectivité, le fait le plus souvent à ses risques et périls, au détriment des fonctions qui,

elles, seront retenues pour fin d'évaluation. De véritables dégagements d'autres tâches pour fin de service à la collectivité (intégrant formation et recherche) sont, à toutes fins pratiques, quasi inexistantes.

Pour ce qui est des ressources financières, les quelques rares sources où de maigres sommes peuvent être obtenues, nécessitent l'emploi d'expédients parfois embarrassants : il rapporte plus de présenter les projets d'équipes de recherche-action, pour fins de subvention, selon le cadre des recherches expérimentales (même si ce modèle de recherche est ici inadéquat), et il faut aussi faire comme si l'équipe aura plein contrôle sur le déroulement de son action en employant un modèle de cheminement fonctionnel propre à une action bureaucratique déjà institutionnalisée.

Insertion dans le système de l'institution

Les équipes de recherche-action qui ont réussi à opérer, parfois durant quelques mois, voient habituellement se dégager diverses lignes de raccordement de leur projet avec l'ensemble des activités du système auquel ils se rattachent : e.g. choix d'option dans un programme d'enseignement régulier, lieux de stages, expansion de recherches effectuées dans les unités administratives régulières selon des modalités reconnues.

En pratique, les négociations entreprises pour établir ces liens doivent se satisfaire d'ententes d'individu à individu (souvent les mêmes professeurs qui passent des activités de recherche-action aux activités régulières de l'institution). Les responsables des activités régulières d'enseignement ou de recherche, quand ils ne se sentent pas personnellement menacés, vont tout au plus considérer ces actions comme celles de professeurs qui veulent améliorer leur enseignement ou qui veulent assurer un rayonnement social au produit de leur travail. À ce niveau de la vie quotidienne de l'institution, les équipes de recherche-action n'existent tout simplement pas d'une façon reconnue, si ce n'est dans la tête de ceux qui y oeuvrent.

Donc, même s'il peut parfois arriver que des projets de recherche-action ou de services à la collectivité soient nommément mentionnés dans des documents officiels de l'institution lorsque celle-ci annonce ses orientations et ses politiques de développement, il suffira qu'un vent de restriction budgétaire

se mette à souffler pour qu'on désorganise, de façon définitive, les équipes qui gèrent ces projets.

Conclusion

Nous pouvons tirer deux leçons majeures des recherches-action que nous avons pu mener jusqu'à date, et ce malgré le caractère d'improvisation forcée qu'elles ont dû prendre le plus souvent :

1. Si nous ne réussissons pas à mener nos pratiques de recherche-action de façon à ce qu'elles résultent en une production de connaissance scientifique, nous condamnons ces pratiques à demeurer de bonnes oeuvres trop lourdement sophistiquées.
2. En tant que chercheur ou professeur oeuvrant dans des institutions qui privilégient divers aspects de l'activité intellectuelle, il nous reste à élargir la gamme des moyens que nous avons employés jusqu'ici pour inscrire dans ces institutions une reconnaissance formelle de la recherche-action comme approche permettant l'élaboration de savoirs nouveaux.

L'accomplissement des recherches-action se fait le plus souvent en marge des institutions qui ont pour mission l'avancement et la diffusion du savoir. Pourtant, la recherche-action est tout autant porteuse de découverte scientifique que n'importe quelle recherche fondamentale ou empirique, sauf qu'ici l'action sert de « laboratoire », et les tentatives couronnées d'erreur y sont moins bien tolérées.

Par ailleurs, savoir apprendre, reconnaître et théoriser les acquis populaires constitue une voie fort distincte de ce qu'on désigne habituellement, dans les institutions d'éducation, par les termes « services à la collectivité » ; il ne s'agit pas plus de vulgariser certains savoirs que de fournir une couverture officielle pour des intellectuels à la conscience malheureuse qui veulent se rapprocher de communautés populaires.

Plutôt que des succès, c'est donc avant tout des difficultés majeures que nous avons rencontrées en tentant de développer des pratiques de recherche-action, dans ce « no man's land », entre les pratiques habituelles des institutions d'enseignement supérieur et les pratiques habituelles des collectivités qui visent une prise en charge de leur avenir.

En ce qui nous concerne, nous sommes convaincus que quelque chose peut être fait pour réduire certaines difficultés qui ne sont pas inhérentes au processus de la recherche-action, mais qui tiennent plutôt soit à l'étanchéité des institutions, soit aux exigences d'une solidarité pour ceux qui oeuvrent à leurs frontières.

Nous aimerions bien, un jour ou l'autre, passer au-delà des quelques épisodes de recherche-action que nous avons vécus à titre quasi privé, pour pouvoir obtenir un appui valide inscrit dans les structures des institutions qui nous emploient. Chez nous, dans les collèges ou les universités, il y a des débats publics sur les services à la collectivité qui n'ont pas encore eu lieu et que nous tenterons de susciter par des actions

Fernand Gauthier
Faculté d'éducation permanente
Université de Montréal

André Bouvette
CEGEP de Saint-Jérôme

NOTES :

¹ Commission d'étude sur les universités, *Rapport du Comité de coordination*, gouvernement du Québec, mai 1979, p. 38.

² Nous relatons ce fait même s'il fut particulier à l'un des signataires. Il n'a quand même de spécifique que les détails de l'action. Le fond de la question reste le même pour les deux chercheurs que nous étions à savoir : l'ajustement de nos champs d'intérêt et d'expertise aux besoins réels du milieu.